



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020 à 10 h 30

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille vingt,

Le 23 mai à 10h30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-MAMMES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Loisirs et de la Culture,

Date de convocation du Conseil municipal : 18 mai 2020

PRESENTS : Joël SURIER, Marilyne PIAT, Jack PERRIN, Leslie HALLEUR-ECHAROUX, Pascal MALBRUNOT, Cloé SOGLO, Roger LE BLOAS, Laurence GUÉRIN, Lionel HALLEUR, Nelly HALLEUR, Axel MARBEUF, Soraya MESSAB, Philippe CLOPEAU, Thérèse DA SILVA, Messan Daniel SEGLA, Laurence LÉTOFFÉ, Didier GERVAIS, Hélène MARECHAL, Philippe GILLES, Martine HARIVEL, Julien MARTIN, Guillaume DEPRESLES.

PROCURATIONS : Yves BRUMENT (pouvoir à Julien MARTIN)

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : Mme Marilyne PIAT

1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Martine HARIVEL, remplaçante en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Marilyne PIAT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2) ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Mme Martine HARIVEL, doyenne du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Monsieur SURIER Joel s'est porté candidat à la fonction de Maire.

Constitution du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs : Mme HALLEUR-ECHAROUX Leslie et M. MARBEUF Axel



Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté en insérant au vu de chacun, son enveloppe dans l'urne mobile disposée à cet effet.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 19
- f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SURIER Joël	19	Dix neuf

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Joël SURIER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire a fait un discours (joint en annexe) de remerciement pour cette élection et a fixé les grandes lignes du fonctionnement qu'il souhaite mettre en œuvre pour cette mandature.

3) ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Joël SURIER, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au Maire de la commune. (19 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre).

Monsieur Guillaume DEPRESLES, demande à Monsieur le Maire, la raison et la nécessité de fixer le nombre d'adjoints à 6, insistant sur le fait que c'était une dépense supplémentaire par rapport au mandat précédent.

Monsieur le Maire répond qu'il en a décidé ainsi par rapport au programme ambitieux qui a été validé par la population.

Que c'est son équipe qui a remporté les élections, qu'il considère qu'il a besoin de ce nombre d'adjoint pour bien fonctionner et que le suffrage universel lui a donné la responsabilité de cette décision qu'il assume en tant que Maire.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné.



Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 18
- f. Majorité absolue : 12

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste PIAT Marilyne	18	Dix-huit

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marilyne PIAT.

1^{er} adjoint : Mme Marilyne PIAT

2^{ème} adjoint : M. Jack PERRIN

3^{ème} adjoint : Mme Leslie HALLEUR-ECHAROUX

4^{ème} adjoint : M. Lionel HALLEUR

5^{ème} adjoint : Mme Cloé SOGLO

6^{ème} adjoint : M. Roger LE BLOAS

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Fin de la séance à 11 h 45.